

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de TROARN

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : GILLES Valérie, BERTHAUX Thierry, ANGOT Geneviève, DUBOIS Christophe, PLESSIS Marielle, GACHET Philippe, LEFORT Didier, LHUISSIER Armelle, ALVES Danielle, LEMOINE Flavien, RIVOIRE Philippe, VATTIER Pierre, LEMARCHAND Christophe, LOISEL Karine, JACQUES Daniel, CERISIER Flora

Absents ayant donné pouvoir : THURMEAU Cristèle à Franck GERAULT, CARDOSO-LEGOUPIL Christine à Philippe GACHET, OLIVIER Laure à ANGOT Geneviève, TERRIOUX Jean-Luc à Thierry BERTHAUX, NORMAND Dominique à Didier LEFORT, HENRIQUET Daniele à ALVES Danielle, ROUSSELIN Zoé à GILLES Valérie, THOMAS Vincent à JACQUES Daniel, LE BAS Christian à Christophe DUBOIS, DEMOY Isabelle à CERISIER Flora

En l'absence de M Christian Le Bas, Maire, Valérie GILLES, 1ère adjointe ouvre la séance.

Mme Danielle Alvès est nommée secrétaire de séance.

1) **Objet : Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant convocation des conseil municipaux du Calvados le 10 juillet 2020 en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants au sein du collège électoral que sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs et de son annexe fixant le nombre de délégués titulaires à 8 et le nombre de suppléants à 7 pour la commune de Troarn.

Mme Gilles a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes ANGOT Geneviève, Philippe RIVOIRE, Karine LOISEL, Flora CERISIER.

Considérant qu'une seule liste a été déposée composée de :

Titulaires : Christian LE BAS, Valérie GILLES, Thierry BERTHAUX, Geneviève ANGOT, Didier LEFORT, Cristèle THURMEAU, Vincent THOMAS, Flora CERISIER

Suppléants : Franck GERAULT, Marielle PLESSIS, Christophe DUBOIS, Laure OLIVIER, Philippe GACHET, Danielle ALVES, Christophe LEMARCHAND
représentants la majorité et la minorité.

Après le vote à bulletin secret et le dépouillement, Madame Valérie Gilles a proclamé élus les membres de la liste précitée par 25 voix pour et 2 blancs.

2) **Objet : Adhésion à la convention des marchés groupés de Caen la Mer**

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes pour la Communauté Urbaine, ses différentes communes et leurs organismes associés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'intégrer le groupement de commandes constitué entre la Communauté Urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen et les communes membres de Caen la Mer

DECIDE de participer aux marchés mentionnés ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

- **Maintenance et vérification des détections incendie**
- **Diagnostics techniques, analyses – mesurages**
- **Maintenance et vérification des alarmes anti-intrusion**
- **Maintenance de portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques**
- **Marché relatif à l'achat de fournitures de bureau**

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré :

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

CHARGE le Maire de définir l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer tous documents référents à cette adhésion

A 18H45, Mme GILLES lève la séance.

Le Maire,
Christian LE BAS,